



VOSGES SECRÈTES

**la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

SOMMAIRE

1- Données macro- économiques synthétiques

2- Situation budgétaire de la collectivité – budget général - bilan 2021

2-1 Résultats comptables 2021

2-2 Recettes de fonctionnement

2-3 Dépenses de fonctionnement

2-4 Structure et gestion de l'encours de dette

2-5 Recettes d'investissement

2-6 Dépenses d'investissement

2-7 Les services

3- Les budgets annexes – bilan 2021

3-1 Les résultats 2021 du BA ADS urbanisme

3-2 Les résultats 2021 du BA zone de la Croisette et l'encours de la dette

3-3 Prévisions 2022 du budget ZA de la es budgets annexes

4- Indicateurs financiers 2021

5- Orientations budgétaires 2022 et évolutions pluriannuelles de la collectivité

5-1 La section de fonctionnement

5-2 La section d'investissement

6 - Projections pluriannuelles et objectifs de contrôle des dépenses de fonctionnement

Annexe 1 – selon décret 2016-841 du 24 juin 2016

Données synthétiques concernant le personnel de la Communauté de Communes

Annexe 2 – Rapport égalité hommes femmes

Annexe 3 – bilan sur la mutualisation

Préambule :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus.

La loi « administration territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires à notre collectivité. Il permet à l'assemblée délibérante de débattre des choix de programmation budgétaire à venir et d'être informée de la situation financière de la collectivité.

La loi sur « la nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations et le DOB devient ROB (rapport d'orientations budgétaires) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles où les collectivités doivent définir leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres des résultats des différents budgets sont susceptibles d'ajustements, ce document ayant été établi avant validation des comptes par les services de la Trésorerie.

1- Données macro-économiques synthétiques :

Le PIB a augmenté de manière historique après la chute vertigineuse de 2020 (6.7%). Cette hausse conséquente devrait se poursuivre en 2022. En France, les créations d'emplois salariés ont été très dynamiques, cependant, les mesures prises par l'Etat pour la gestion de la crise sanitaire se sont avérées très onéreuses. L'inflation devrait par ailleurs poursuivre son augmentation en 2022. Le montant de la dette s'élèvera à 2900 milliards en 2022. Lancé en septembre 2020, le plan France Relance a une place centrale dans les objectifs de croissance de l'Etat pour 2021 et 2022. Ce plan de 100 milliards d'euros se déploie en 3 thématiques qui sont : l'écologie, la compétitivité et la cohésion (10.5 milliards pour les collectivités).

La loi de finances pour 2022 prévoit la mise en place de nouveaux indicateurs pour calculer les dotations. Un lissage sera réalisé jusqu'en 2028 pour en limiter les impacts à court terme.

2- Situation budgétaire de la collectivité – budget général - bilan 2021**2-1 Résultats provisoires 2021 du budget général :**

Dépenses de fonctionnement	18 810 350,41
Recettes de fonctionnement	19 670 411,26
Résultat de fonctionnement de l'exercice	860 060,85

Excédent antérieur reporté	1 406 816,23
Résultat de fonctionnement	2 266 877,08
Dépenses d'investissement	2 291 355,82
Recettes d'investissement	2 204 032,05
Résultat de l'exercice	- 87 323,77
déficit antérieur reporté	- 104 355,41
Résultat d'investissement	- 191 679,18
RAR en dépenses	1 009 900,00
RAR en recettes	838 772,00
Solde des RAR	171 128,00
Besoin de financement de la section d'investissement	362 807,18
1068	362 807,18
R002	1 904 069,90

Attention, l'affectation du résultat au 1068 est à adapter en fonction du virement de section qui sera possible et du besoin de financement des investissements. Il sera affiné au moment du vote du budget primitif.

2-2 Recettes de fonctionnement :

Fiscalité :

12 019 855 euros ont été perçus au titre de la fiscalité directe locale (taxes d'habitation, foncières, taxe sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) – 12 561 738 euros en 2020. La différence négative provient de la forte diminution de la CFE en 2021 (-772 000 euros) compensée en partie par l'Etat et par l'augmentation de la compensation de taxe d'habitation via la fraction de TVA.

10 101 070 euros ont été reversés aux Communes membres au titre des attributions de compensation (10 101 184 euros en 2020).

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2 925 976 euros ont été encaissés pour un reversement au SICOVAD de 2 921 989 euros. Pour la taxe de séjour, 125 117 euros perçus pour un reversement à l'Office de Tourisme Intercommunal de 129 276 euros.

En 2021, 94 121 euros ont été ainsi encaissés au titre du FPIC (186 713 euros en 2020). La CCPVM n'est plus éligible à ce fonds.

195 euros ont été perçus au titre de la taxe GEMAPI (pas de taxe levée en 2021).

Dotations :

La Communauté de Communes a bénéficié pour 2021 d'une dotation d'intercommunalité de 382 152 euros (404 167 euros en 2020) et d'une dotation de compensation groupement de 1 725 318 euros (1 759 980 euros en 2020). Les compensations d'exonération de taxes reversées par l'Etat se sont

montées à 1 046 685 euros compensant une partie des pertes de la CFE dues aux exonérations de l'Etat sur les locaux industriels, 37 442 euros au titre du fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle, et 199 400 euros (Agence de l'eau, DREAL et CAF).

Autres recettes :

823 557 euros ont été perçus au titre des produits des services (773 014 euros en 2020). 62 649 euros ont été encaissés au titre des revenus des immeubles, 72 660 euros pour les remboursements de congés maladie du personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1.3 % par rapport à 2020.

2-3 Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de personnel – voir annexe 1 pour détail

Les charges de personnel représentent 3 216 211 euros (2 984 398 euros en 2020). Cette augmentation est due principalement à l'évolution des carrières des agents, au recrutement de nouveaux agents et d'agents de remplacement pour congés maladie, notamment avec la crise COVID.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général se montent à 684 518 euros (651 413 euros en 2020). La variation à la hausse est due principalement aux effets de la crise sanitaire sur 2020 (animations, fournitures en moins, chauffage en 2020....).

Autres dépenses de fonctionnement :

13 831 304 euros pour atténuation de produits (TEOM, attributions de compensation, FNGIR, FPIC et taxes de séjours).

827 867 euros de charges de gestion courante (subvention office de tourisme, participations PETR, indemnités des élus...)

93 205 de charges financières (atténuées de 37 520 euros par les remboursements des emprunts par l'ex CCVM).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1% par rapport à 2020.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	18260 560,50	18 291 074,56	18 476 361,72	18 660 243,97

2-4 L'encours de dette du budget général :

L'ensemble des prêts a été souscrit à taux fixe, hormis un emprunt à taux révisable (jusqu'en 2024). Il n'y a donc aucun emprunt à risques.

Les emprunts correspondant aux travaux rétrocedés aux Communes de l'ancienne Communauté de Communes des Vosges Méridionales seront remboursés par celles-ci selon le détail ci-dessus (colonne 6).

Année	Dette en				Annuité à la charge des communes ex CCVM	Solde CCPVM annuité
	capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements		
1	2	3	4	5	6	7
2020	3 802 458,57	583 114,76	109 222,02	473 892,75	223 217,50 €	359 897,26 €
2021	3 527 543,21	593 076,61	94 177,90	498 898,71	216 295,69 €	376 780,92 €
2022	3 028 644,50	593 619,40	77 780,84	515 838,56	216 295,68 €	377 323,72 €
2023	2 512 805,94	552 228,67	61 049,65	491 179,02	192 323,35 €	359 905,32 €
2024	2 021 626,92	483 798,15	47 268,11	436 530,04	152 685,34 €	331 112,81 €
2025	1 585 096,88	444 246,02	34 812,50	409 433,52	129 621,80 €	314 624,22 €
2026	1 175 663,36	386 048,49	23 314,71	362 733,78	95 882,09 €	290 166,40 €
2027	812 929,58	277 685,79	13 435,71	264 250,08	95 882,15 €	181 803,64 €
2028	548 679,50	204 147,12	7 829,53	196 317,59	74 420,11 €	129 727,01 €
2029	352 361,91	129 412,35	4 243,99	125 168,36	40 219,02 €	89 193,33 €
2030	227 193,55	45 546,82	2 940,87	42 605,95	16 512,01 €	29 034,81 €
2031	184 587,60	28 706,56	2 446,77	26 259,79	16 512,02 €	12 194,54 €
2032	158 327,81	28 706,56	2 077,20	26 629,36	16 512,01 €	12 194,55 €
2033	131 698,45	28 706,56	1 702,41	27 004,15	16 512,02 €	12 194,54 €
2034	104 694,30	28 706,56	1 322,37	27 384,19	16 512,02 €	12 194,54 €
2035	77 310,11	28 706,56	936,98	27 769,58	16 512,01 €	12 194,55 €
2036	49 540,53	28 706,56	546,15	28 160,41	16 512,02 €	12 194,54 €
2037	21 380,12	21 529,92	149,8	21 380,12	12 384,03 €	9 145,89 €

2-5 Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2021 se sont décomposées comme suit :

- 542 468 euros d'excédent capitalisé
- 1 026 449 euros de subventions
- 212 247 euros de FCTVA
- 178 775 euros pour le remboursement du capital de l'emprunt par les communes ex CCVM
- 226 535 euros d'opérations d'ordre et patrimoniales (amortissements...)
- 17 556 euros d'avance de trésorerie de la CAF

2-6 Dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement 2021 :

- 502 592 euros de remboursement de capital d'emprunt.
- 1 658 383 euros pour les opérations d'équipement (aménagement des berges, amélioration de l'habitat, participation travaux fibre optique, travaux de la micro-crèche à Eloyes, école de musique, acquisition des collections à la médiathèque, aide immobilier d'entreprises, aménagements étang du Villerain, notamment)
- 106 777 euros d'opérations d'ordre (amortissements...)

2.7 Les services :

	2020	2021
Ecole de Musique	-457 754	-467 398
Médiathèques Intercommunales	-894 384	-856 016
Crèche Maxonrupt	-217 438	-260 531
Micro-crèche Eloyes		-118 289
Piscines	-315 303	-318 805
Aires de grands passages	-14 137	-14 852
Aires de campings-cars	-14 220	-14 797
Relais Petite Enfance	-7 175	28 796

3- Les budgets annexes :**3-1 Le budget annexe – ADS urbanisme**

Dépenses de fonctionnement	144 750,87
Recettes de fonctionnement	145 331,33
Résultat de fonctionnement de l'exercice	580,46
déficit antérieur reporté	167,90
Résultat de fonctionnement	412,56
Dépenses d'investissement	14 306,36
Recettes d'investissement	1 329,04
Résultat de l'exercice	- 12 977,32
excédent antérieur reporté	18 917,44
Résultat d'investissement	5 940,12
RAR dépenses	8 562,20

RAR recettes	-
Besoin de financement de la section d'investissement	2 622,08
1068	412,56
R001	5 940,12
R002	-

Le budget ADS urbanisme 2022 poursuivra le financement de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

3-2 Le budget annexe de la zone d'activités de la Croisette :

Dépenses de fonctionnement	12 790,66
Recettes de fonctionnement	52 000,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	39 209,34
déficit antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement	39 209,34
Dépenses d'investissement	61 776,72
Recettes d'investissement	296 778,86
résultat de l'année	235 002,14
Déficit antérieur reporté	197 993,90
Résultat d'investissement	37 008,24
RAR en dépenses	149 000,00
RAR en recettes	-
Solde des RAR	149 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement	111 991,76
R001	37 008,24
1068	39 209,34

L'encours de dette du budget annexe de la zone d'activités de la Croisette

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2019	355 160,21	42 423,12	11 390,14	31 032,98
2020	324 127,23	42 423,12	10 337,65	32 085,47
2021	292 041,76	42 423,12	9 249,41	33 173,71
2022	258 868,05	42 423,12	8 124,32	34 298,80

2023	224 569,25	42 423,12	6 961,01	35 462,11
2024	189 107,14	42 423,12	5 758,27	36 664,85
2025	152 442,29	42 423,12	4 514,76	37 908,36
2026	114 533,93	42 423,12	3 229,05	39 194,07
2027	75 339,86	42 423,12	1 899,76	40 523,36
2028	34 816,50	35 351,71	535,21	34 816,50

3-3 Prévisions 2022 du budget de la zone d'activités :

La régularisation prévue en 2021 n'a pas pu se faire, les travaux n'étant pas achevés. Il s'agissait d'intégrer les réseaux communs (voirie, éclairage publics...) dans le budget général. Cela permettra une mise au point par rapport à la TVA.

Le montant des travaux pour régulariser les ouvrages n'est pas connu à ce jour (consultation en cours). Une déclaration a été faite à l'assurance avec recours contre le maître d'œuvre qui avait défini et suivi les travaux. L'indemnisation n'est pas connue à ce jour.

4- Indicateurs financiers

Budget général	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	19 393 359,08	19 640 063,10
Dépenses réelles de fonctionnement	18 476 361,72	18 660 243,97
MARGE BRUTE	916 997,36	979 819,13
Intérêts de la dette (net déduction CCVM)	67 921,96	58 312,02
EPARGNE Brute (CAF brute)	849 075,40	921 507,11
Remboursement dette en capital (net déduction CCVM)	291 934,90	320 123,60
EPARGNE NETTE (disponible)	557 140,50	601 383,51
Coefficient d'épargne (marge brute /RRF)	0,05	0,05
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,03	0,03
Taux d'endettement (intérêt + capital / RFF)	0,02	0,02
Rem dette en capital / CAF	0,34	0,35
Encours dette	3 527 543,21	3 028 644,50
Encours / CAF (avec dette CCVM)	4,15	3,29
Budget consolidé		
Recettes réelles de fonctionnement	19 798 967,24	19 837 117,32
Dépenses réelles de fonctionnement	18 618 514,67	18 816 297,13

MARGE BRUTE	1 180 452,57	1 020 820,19
Intérêts de la dette	78 259,61	67 561,53
EPARGNE Brute (CAF brute)	1 102 192,96	953 258,66
Remboursement dette en capital	324 020,37	353 297,31
EPARGNE NETTE (disponible)	778 172,59	599 961,35
Coefficient d'épargne (marge brute /RRF)	0,06	0,05
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,06	0,05
Taux d'endettement (intérêt + capital / RFF)	0,02	0,02
Rem dette en capital / CAF	0,29	0,37
Encours dette	3 819 584,97	3 287 512,55
Encours / CAF (avec dette CCVM)	3,47	3,45

Définition des principaux ratios :

L'épargne nette : Une fois les emprunts remboursés, il reste un montant qui est l'épargne nette, qui est utilisée pour financer les nouveaux investissements.

Le taux d'épargne brut : Part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement.

L'encours de dette sur la capacité d'autofinancement : Durée théorique du nombre d'années nécessaires en remboursement de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de son épargne.

		2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	%	
TAXE D'HABITATION		5 004 452	5 100 878	5 210 161	5 265 814	5 313 455	5,82	compensation tva +
TAXES FONCIERES								rs
	TFPB	1 179 633	1 209 966	1 224 625	1 249 702	1 148 990	-2,67	
	TFPNB	84 795	85 898	99 505	90 578	90 743	6,55	
CFE		2 556 167	3 044 193	2 952 559	3 039 560	2 267 157	-12,75	
T. additionnelle à la TFPNB		11 469	10 755	10 993	11 449	11 236	-2,07	
CVAE	73112	1 787 885	2 015 871	1 976 050	2 049 019	2 038 216	12,28	
TASCOM	73113	610 794	617 673	589 122	580 738	571 430	-6,89	
IFER		225 298	229 287	233 207	235 543	246 446	8,58	
Allocations compensatrices		320 196	323 307	379 769	405 950	1 046 587	69,41	
Prélèvement GIR		-573 103	-573 103	-573 103	-573 103	-573 103	0,00	
solde du FPIC		130 163	136 144	-26 530	98 837	-11 572	1224,81	
DGF		2 330 736	2 286 890	2 220 644	2 164 147	2 107 470	-10,59	
		13 668 485	14 487 759	14 297 002	14 618 234	14 257 055	4,13	

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	total	
Dommartin les Remiremont	2016	22 692,00	13 637,00	7 144,00	8 374,00	51 847,00
	2017	24 803,00	14 968,00	7 741,00	8 374,00	55 886,00
	2018	34 060,00	13 833,00	7 816,00	8 374,00	64 083,00
	2019	31 174,00	16 010,00	7 918,00	8 374,00	63 476,00
	2020	33 696,00	18 954,00	9 676,00	8 374,00	70 700,00
	2021	36 176,00	18 706,00	9 733,00	6 448,00	71 063,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	total	
Eloyes	2016	871 369,00	268 581,00	7 883,00	1 335,00	1 149 168,00
	2017	771 511,00	346 077,00	6 866,00	1 335,00	1 125 789,00
	2018	1 199 400,00	481 188,00	9 349,00	1 335,00	1 691 272,00
	2019	1 146 880,00	318 715,00	8 128,00	1 407,00	1 475 130,00
	2020	1 220 834,00	402 499,00	10 443,00	1 474,00	1 635 250,00
	2021	678 893,00	406 683,00	10 505,00	1 993,00	1 098 074,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	
Girmont Val d'Ajol	2016	8 526,00	3 070,00	-	11 596,00
	2017	8 769,00	2 893,00	-	11 662,00
	2018	10 013,00	3 374,00	-	13 387,00
	2019	9 062,00	5 931,00	-	14 993,00
	2020	9 543,00	2 111,00		11 654,00
	2021	9 523,00	2 238,00		11 761,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	
Plombières les Bains	2016	125 367,00	26 968,00	9 678,00	162 013,00
	2017	121 793,00	47 249,00	8 136,00	177 178,00
	2018	123 741,00	30 663,00	9 579,00	163 983,00
	2019	117 165,00	48 441,00	9 978,00	175 584,00
	2020	117 194,00	47 617,00	12 103,00	176 914,00
	2021	115 530,00	40 228,00	13 156,00	168 914,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	
Remiremont	2016	510 866,00	416 974,00	49 199,00	1 191 096,00
	2017	543 878,00	549 372,00	46 351,00	1 433 106,00
	2018	549 320,00	549 845,00	45 449,00	1 366 438,00
	2019	498 466,00	602 919,00	45 209,00	1 382 000,00
	2020	484 874,00	566 363,00	45 565,00	1 316 113,00
	2021	490 131,00	551 847,00	45 939,00	1 288 193,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM	
Saint Etienne les Remiremont	2016	214 725,00	205 863,00	15 435,00	680 320,00
	2017	247 154,00	227 224,00	12 320,00	718 233,00
	2018	265 770,00	271 236,00	13 531,00	859 346,00
	2019	256 115,00	248 327,00	13 763,00	765 731,00

	2020	263 572,00	267 886,00	16 406,00	276 219,00	824 083,00
	2021	239 259,00	246 223,00	16 230,00	285 771,00	787 483,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM		
Saint Nabord	2016	327 419,00	303 018,00	119 548,00	35 584,00	785 569,00
	2017	390 380,00	316 193,00	120 503,00	40 900,00	867 976,00
	2018	394 250,00	375 350,00	121 706,00	42 291,00	933 597,00
	2019	412 299,00	437 387,00	123 231,00	61 481,00	1 034 398,00
	2020	391 287,00	436 751,00	123 342,00	42 478,00	993 858,00
	2021	332 286,00	501 617,00	124 081,00	71 391,00	1 029 375,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM		
Le Val d'Ajol	2016	192 044,00	143 618,00	19 075,00	18 281,00	373 018,00
	2017	247 936,00	153 622,00	17 715,00	18 889,00	438 162,00
	2018	252 737,00	156 731,00	16 913,00	18 476,00	444 857,00
	2019	276 187,00	159 005,00	17 801,00	18 914,00	471 907,00
	2020	286 166,00	158 757,00	19 806,00	15 472,00	480 201,00
	2021	206 932,00	123 944,00	19 925,00	15 897,00	366 698,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM		
Vecoux	2016	61 698,00	21 178,00	1 432,00	-	84 308,00
	2017	72 010,00	28 147,00	1 443,00	-	101 600,00
	2018	76 585,00	33 912,00	1 458,00	-	111 955,00
	2019	77 594,00	29 936,00	1 477,00	-	109 007,00
	2020	80 164,00	31 457,00	1 491,00		113 112,00
	2021	49 083,00	32 540,00	1 500,00		83 123,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM		
Saint Amé	2016	106 832,00	82 224,00	5 261,00	16 256,00	210 573,00
	2017	127 158,00	102 140,00	4 223,00	16 256,00	249 777,00
	2018	127 737,00	99 739,00	4 810,00	16 564,00	248 850,00
	2019	127 617,00	108 975,00	5 700,00	16 014,00	258 306,00
	2020	151 957,00	116 624,00	6 037,00	17 410,00	292 028,00
	2021	109 427,00	114 190,00	6 073,00	18 671,00	248 361,00

CFE

		CVAE	IFER	TASCOM		
Total CCPVM	2016	2 441 538,00	1 485 131,00	234 655,00	538 184,00	4 699 508,00
	2017	2 555 392,00	1 787 885,00	225 298,00	610 794,00	5 179 369,00
	2018	3 033 613,00	2 015 871,00	230 611,00	617 673,00	5 897 768,00
	2019	2 952 559,00	1 975 646,00	233 205,00	589 122,00	5 750 532,00
	2020	3 039 287,00	2 030 065,00	238 832,00	570 890,00	5 879 074,00
	2021	2 267 240,00	2 038 216,00	247 142,00	600 447,00	5 153 045,00

5- Orientations budgétaires 2022 et évolutions pluriannuelles de la collectivité

Les priorités doivent être prises en compte avec notamment :

- Le développement de l'attractivité du territoire avec les domaines économiques et touristiques. L'accent sera mis en 2022 sur la mise en œuvre de la stratégie touristique (soutien à l'Office de Tourisme) et de la politique de communication (déploiement de la marque Vosges Secrètes, actualisation du site internet, stratégie de communication via les réseaux sociaux, communications à la presse...)
- La mise en œuvre de projets touristiques structurants (stade VTT, Plan de gestion du site du Saint Mont, micro-folie, aménagement du massif du Fossard)
- La mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial et les actions qui en découlent dont pour 2022 la création d'un service de renseignement des habitants pour la rénovation énergétique mutualisé avec les 3 Communautés de Communes du PETR.
- Le programme Petites Villes de demain – bourg centre
- Le développement des services de manière efficiente et moderne (rénovation de la piscine du Val d'Ajol, diagnostic culturel permettant de réorganiser le réseau de lecture publique, définition du CTEAC...)

5-1 La section de fonctionnement :

La crise sanitaire fait peser une incertitude sur l'évolution des recettes de la collectivité particulièrement dans le domaine économique (inflation, difficultés financières des entreprises, hausse des prix des matières premières et raréfaction...). Si la CCPVM a pu bénéficier d'une augmentation de ses recettes fiscales et de l'Etat de 4.13 % depuis 2017, celles-ci demeurent incertaines pour l'avenir. A ce jour, l'état 1259 n'a pas été communiqué par les services fiscaux.

Concernant les charges de personnel, la mutualisation des agents est privilégiée avec notamment les deux chefs de projet revitalisation bourg centre financés par l'Etat, le Département, la Banque des Territoires, les communes labélisées Petites Villes de demain et le solde par l'EPCI, l'agent chargé de la micro folie mutualisé avec la ville de Plombières les Bains, ou le chargé de mission PCAET mutualisé avec les 3 Communautés de Communes du PETR.

5-2 Les prévisions budgétaires d'investissement 2022 :

Les dépenses d'investissement :

Les restes à réaliser 2021 se montent à 1 009 900 € (comprenant principalement l'aménagement des berges – transfert au nouveau syndicat mixte Moselle Amont 2022, les travaux dans le bâtiment AITHEX, le programme Habiter Mieux, l'aide à l'immobilier d'entreprises, les études pour l'aménagement du massif du Fossard, le stade VTT, la micro folie).

En recettes, les restes à réaliser 2021 sont de 838 772 € (subventions pour la micro-crèche, l'aménagement des berges, l'école de musique, la microfolie).

Les projets 2022 se monteraient à 2 500 000 euros (financement en subvention prévisionnel à hauteur de 1300 000 euros) :

- L'aménagement du massif du Fossard

- Quatrième année de déploiement de la fibre
- Travaux Moselle Amont – à voir quand le transfert sera effectif au niveau comptable au syndicat mixte Moselle Amont.
- Stade VTT
- Les études de revitalisation du territoire et de l'OPAH RU
- La réfection de la toiture de la piscine (première tranche)
- Au niveau des acquisitions : les collections pour la médiathèque, instruments de musique, remplacement de véhicule si besoin, équipements de matériel pour les piscines, bureaux, informatique et matériels divers
- Travaux gros entretien dans les bâtiments intercommunaux (médiathèques, piscine du Val d'Ajol, de Plombières les Bains, crèche Maxonrupt, siège)
- Le fonds de concours pour l'espace Berlioz
- L'aide à l'immobilier d'entreprises et les prêts aux nouvelles entreprises via HVI
- Les travaux du siège du syndicat mixte Moselle Amont
- La signalétique de la Communauté de Communes et l'aménagement des entrées de territoire
- Le programme Habiter Mieux 2022
- Complément travaux école de musique 2^{ème} tranche et étude énergétique
- le site du Saint Mont
- Aménagements au Villerain
- Complément de crédit micro folie

6- Projections pluriannuelles et objectifs de contrôle des dépenses de fonctionnement :

Pour les programmes de travaux, des chantiers sont engagés de manière pluriannuelle (le déploiement de la fibre optique jusqu'en 2023, l'aménagement du massif du Fossard, la mise en réseau des espaces naturels sensibles, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, le déploiement de la marque Vosges Secrètes et le développement touristique....).

L'opportunité de mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT) avec la labellisation des communes de Remiremont, Plombières Les Bains, et le Val d'Ajol au dispositif Petites Villes de Demain a été saisie par la Communauté de Communes. Des leviers financiers importants pourront être levés au regard notamment du Plan de Relance et du Contrat territorial de relance et de transition écologique.

L'autofinancement et les subventions seront privilégiés par rapport à l'emprunt pour financer la section d'investissement, d'où la nécessité de conserver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

La Communauté de Communes a manqué de visibilité en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement avec les différentes rétrocessions et prises de compétences depuis sa naissance au 1^{er} janvier 2017. 2019 a été une année «repère » avec la stabilisation de ses charges après les dernières rétrocessions de compétences de 2018. 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire avec des recettes des services en berne.

Les objectifs sont de poursuivre activement le développement économique gage du dynamisme de notre territoire (entre autres, commercialisation de la zone d'activités de la Croisette, exploitation de la zone de la Bruche), poursuivre l'amélioration et le développement des services (convention territoriale globale, médiathèque, crèche, école de musique...), renforcer l'attractivité du territoire par

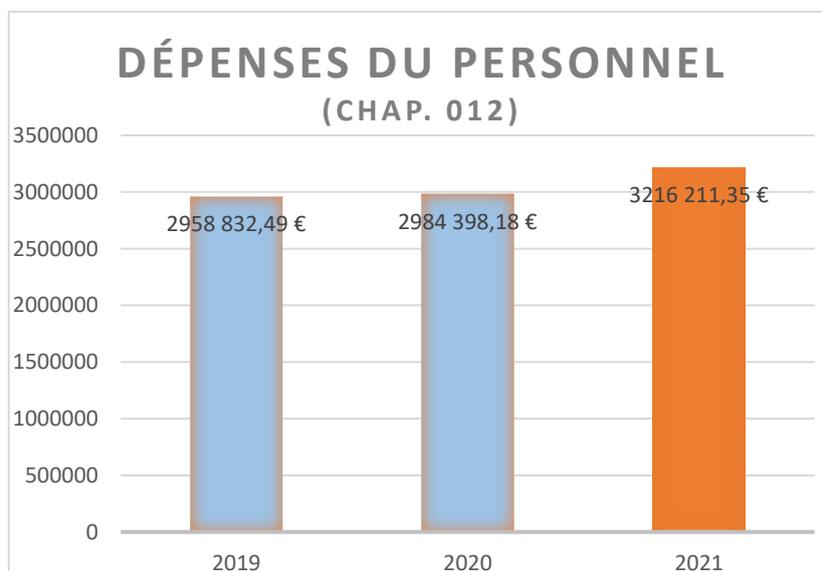
le volet touristique (déploiement de la marque Vosges Secrètes), environnemental (mise en œuvre du plan d'actions du PCAET...) et culturel (avec le projet de définition d'une politique culturelle globale pour le territoire et la mise en place du contrat territorial d'éducation culturelle et artistique à signer avec le Département et la DRAC).

Annexe 1 – selon décret 2016-841 du 24 juin 2016

Données synthétiques concernant le personnel de la Communauté de Communes – exercice 2021

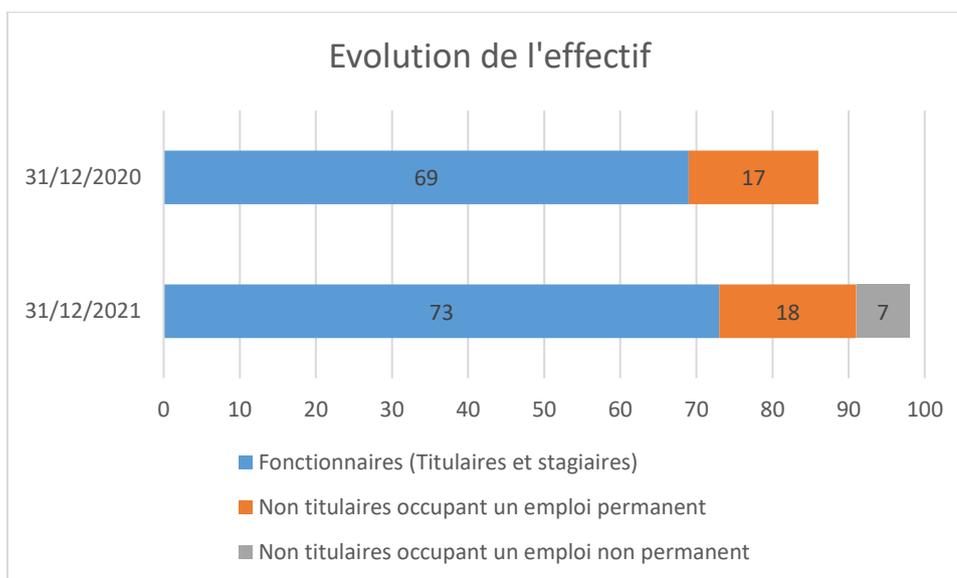
Durée effective du travail : 1607 heures (35 heures hebdomadaires)

Evolution de la masse salariale



	2021	2020	2019
Traitement de base indiciaire	1 850 706.88 €	1 695 533.89 €	1 696 819.54 €
Supplément familial de traitement	20 907.92 €	19 851.49 €	18 808.91 €
Régime indemnitaire (RIFSEEP et autres primes)	235 779.16 €	212 212.58 €	197 096.20 €

Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	21 049.81 €	20 386.32 €	19 922.99 €
Nouvelle Bonification indiciaire	19 234.62 €	18 847.58 €	18 489.76 €
Heures supplémentaires et complémentaires	8 692.10 €	7 930.61 €	11 292.14 €
Remboursement de frais professionnels	8 703.40 €	6 855.87 €	8 580.93 €
Participation prévoyance et santé	13 993.84 €	13 232.13 €	12 261.51 €



Effectif au 31/12/2021	Age moyen	Nombre d'agent	ETP
Filière Administrative	40 ans	19	17
Filière Animation	54 ans	2	2
Filière culturelle	44 ans	38	27.45
Filière Sanitaire et Sociale	40 ans	23	22.20
Filière sportive	43 ans	4	4
Filière Technique	47 ans	12	10.08
Effectif total		98	82.74

Age moyen de l'établissement : 43 ans

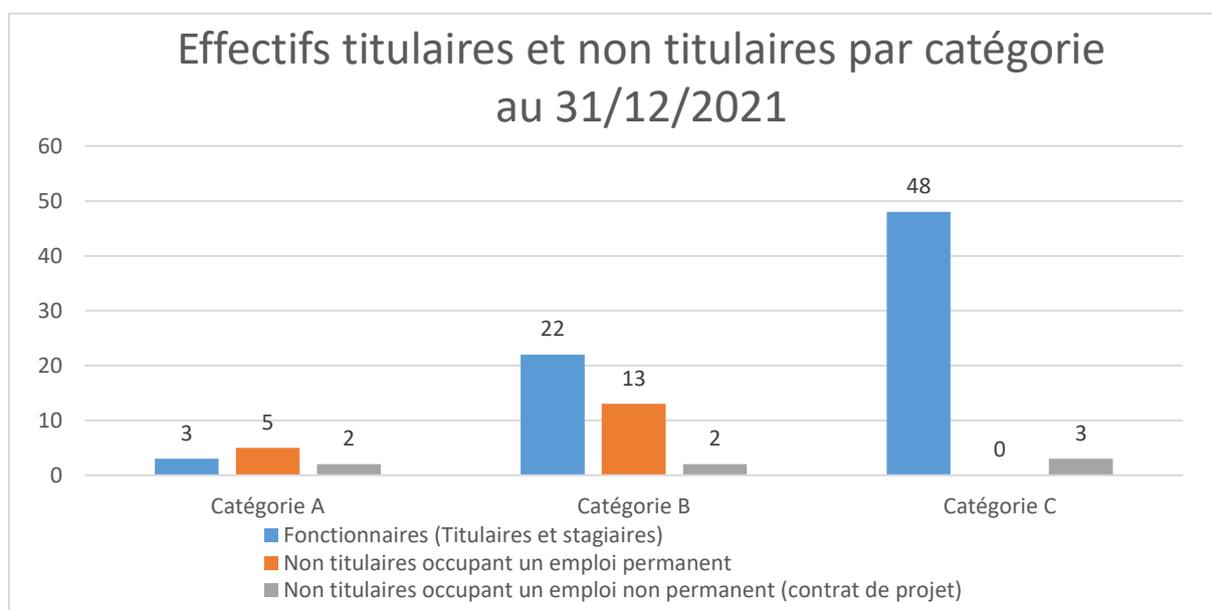
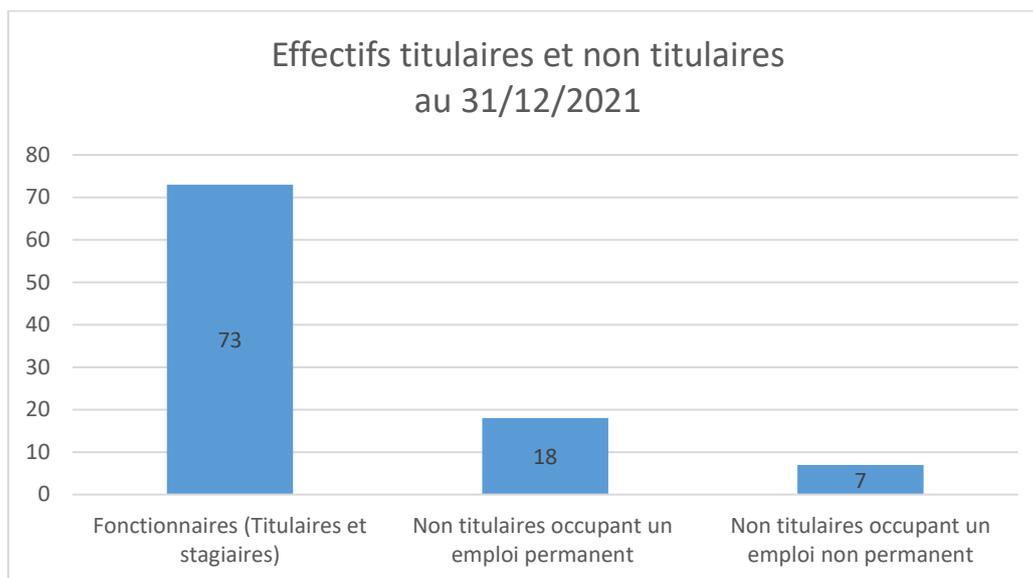
Départ en retraite sous 18 mois :

1 agent de la filière animation

1 agent de la filière sportive

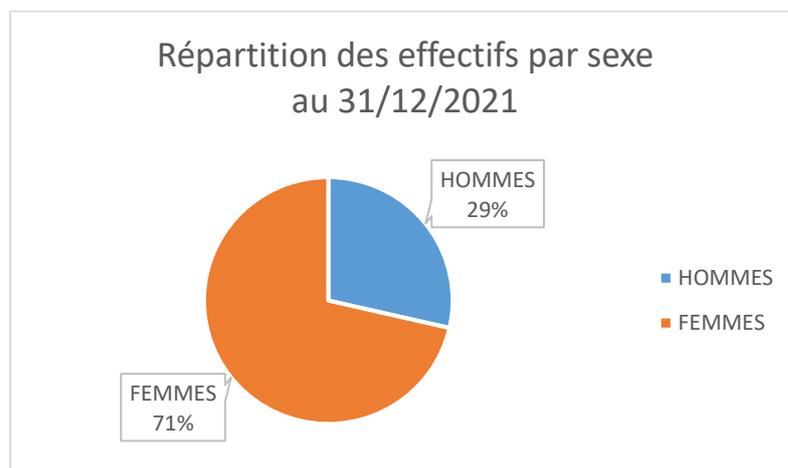
2 agents de la filière technique

1 agent de la filière sanitaire et sociale

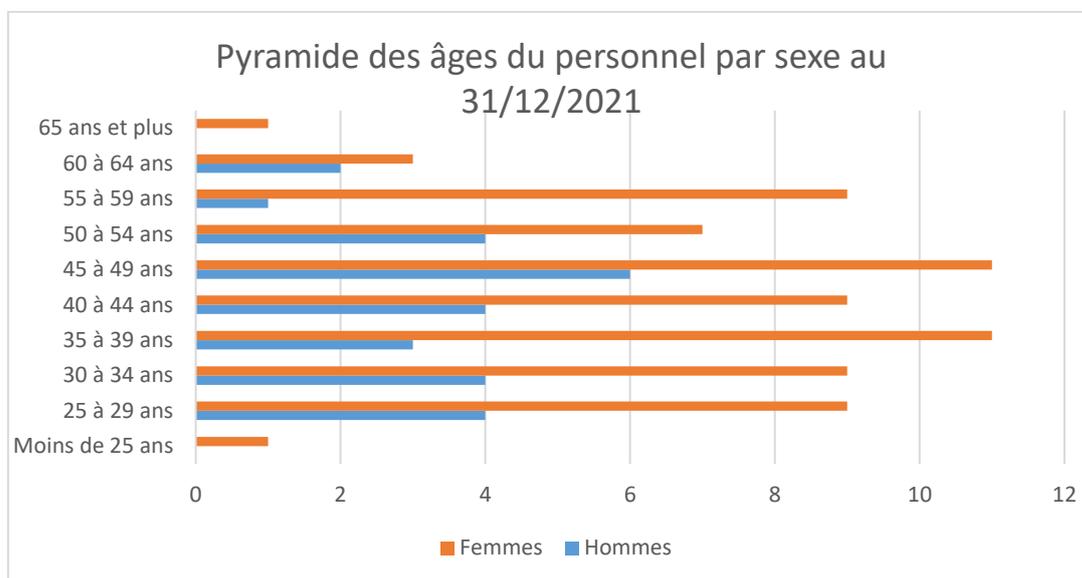


Annexe 2 – Rapport égalité hommes femmes

A/ Répartition globale Femmes/Hommes



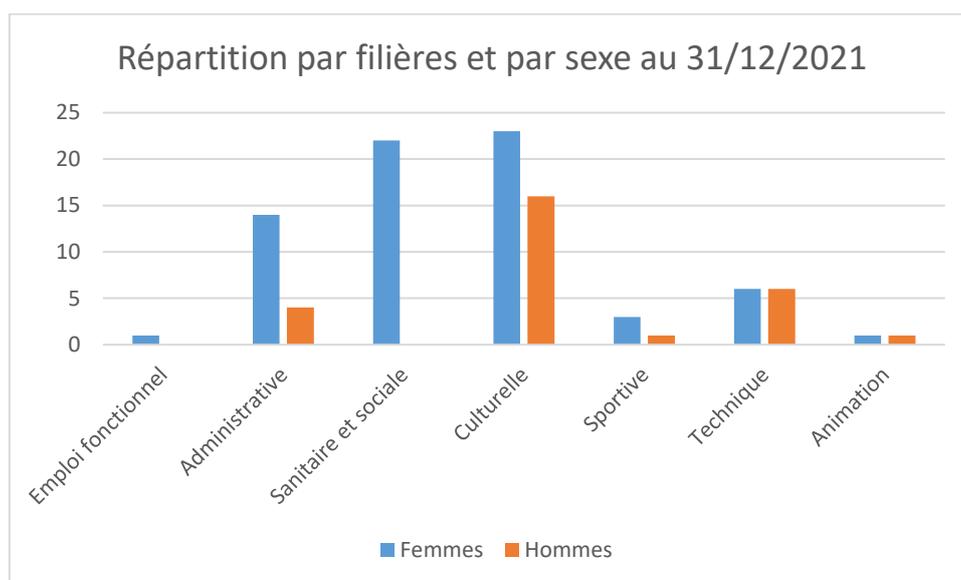
B/ Pyramide des âges Femmes/Hommes



C/ Effectifs par catégorie et filières

Catégorie statutaire	Filière statutaire	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	Administrative	3	1	4	75%	25%
	Culturelle	1	0	1	100%	0%

	Sanitaire et sociale	4	0	4	100%	0%
	Emploi fonctionnel	1	0	1	100%	0%
Sous total Cat. A		9	1	10	90%	10%
Catégorie B	Administrative	2	2	4	50%	50%
	Culturelle	14	13	27	52%	48%
	Sanitaire et sociale	0	0	0	0%	0%
	Sportive	3	1	4	75%	25%
	Technique	0	2	2	0%	100%
Sous total Cat. B		19	18	37	50%	50%
Catégorie C	Administrative	9	1	10	90%	10%
	Culturelle	8	3	11	73%	27%
	Sanitaire et sociale	18	0	18	100%	0%
	Animation	1	1	2	50%	50%
	Technique	6	4	10	60%	40%
Sous total Cat. C		42	9	51	82%	18%
TOTAL		70	28	98	71%	29%



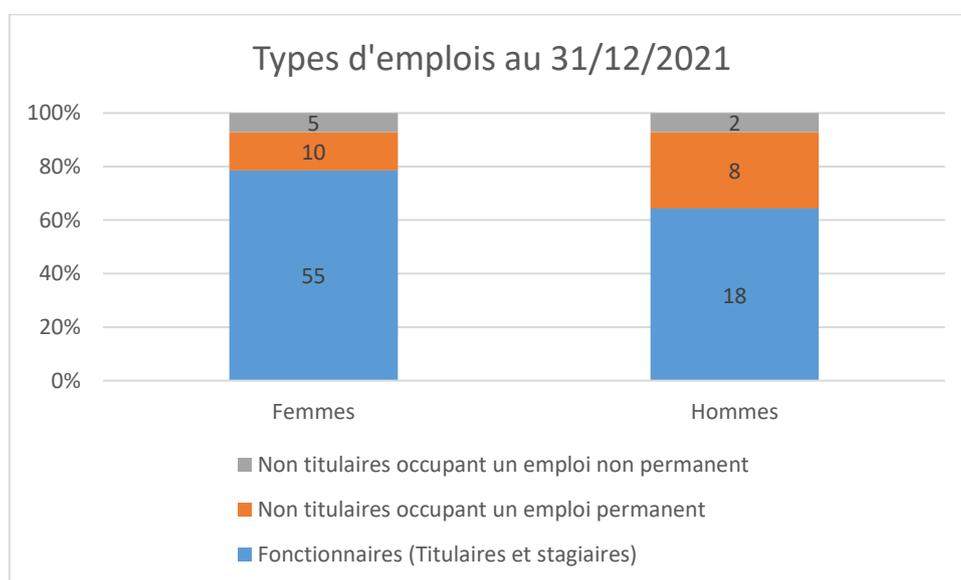
D/ Répartition des directrices/eurs et responsables de services

Directeurs et Responsables de services	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Direction générale	1	0	1	100 %	0 %
Responsable de service (Crèche - Médiathèque - Ecole Musique - Urbanisme - RPE - Piscine - Technique)	4	3	7	57 %	43 %
Total	5	3	8	62 %	38 %

62 % des postes de direction sont tenus par des femmes.

E/ Types d'emplois

Effectifs 31/12/2021	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires (Titulaires et stagiaires)	55	18	73
Non titulaires occupant un emploi permanent	10	8	18
Non titulaires occupant un emploi non permanent	5	2	7
Total	70	28	98

F/ Promotion interne et avancement de grades par filières

Promotion interne 2021	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Femmes	Hommes
Total	0	0	0	0	0	0

Avancements de grade 2021	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Femmes	Hommes
Culturelle	0	1	1	2	2	0
Technique	0	0	1	1	1	0
Total	0	1	2	3	3	0

G/ Salaires bruts / Catégories**Titulaires/Stagiaires – Temps plein**

Salaires bruts mensuels moyens	Femmes	Hommes
Catégorie A	NC	-
Catégorie B	2 473 €	2 659 €
Catégorie C	1 954 €	1 994 €
Toutes catégories confondues	2 206 €	2 326 €

Contractuels – Temps plein

Salaires bruts mensuels moyens	Femmes	Hommes
Catégorie A	2 074 €	NC
Catégorie B	1 670 €	1 805 €
Catégorie C	1 624 €	-
Toutes catégories confondues	1 822 €	1 825 €

NC : non communiqué, l'effectif permettant d'identifier la/les personnes concernées

H/ Temps de travail

Temps de travail détaillé des emplois permanents	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Temps complet	47	16	63	75 %	25 %
Temps partiel	7	1	8	87 %	13 %
Temps non complet	16	11	27	59 %	41 %
	70	28	98	71 %	29 %

Annexe 3 – bilan sur la mutualisation

Les mutualisations proposées relèvent de trois natures différentes :

- Les services communs
- Les conventions de mise à disposition
- L'organisation et le financement de certains services

Services communs :

Prévus à l'article L5211-4-2 du CGCT, ils offrent la possibilité à un EPCI de prendre en charge des missions opérationnelles ou fonctionnelles en dehors des compétences transférées pour le compte de ses communes membres.

Deux sont actuellement recensés à la CCPVM :

L'instruction du droit des sols,

Un Système d'Information Géographique (SIG)

Trois agents (2.5 ETP) ont été recrutés et assument les missions en lieu et place des Communes.

Le SIG est ainsi mis à jour et à disposition gratuite des communes. Aucune refacturation n'intervient. La Communauté de Communes est également intervenue au service des Communes en 2019, en leur permettant de répondre à leur obligation de mettre en ligne sur le site Geoportail leurs documents d'urbanisme. Une économie globale de 20 000 euros a pu être réalisée.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme a été étudiée en 2021 pour une mise en œuvre effective au 01 janvier 2022. Un logiciel a été acheté et de multiples formations suivies.

Ce service est proposé aux 10 communes du territoire ainsi qu'aux communes partenaires de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, alors qu'il n'était obligatoire que pour les communes de + de 3500 habitants. Le choix de l'harmonisation au bénéfice des usagers a été retenu.

Les conventions de mise à disposition :

Prévus à l'article L5211-4-1 du CGCT, ils supposent qu'une collectivité intervienne au profit d'une autre pour l'exercice de la compétence dont elle a la charge. Deux cas de figure sont prévus :

Ascendante : mise à disposition individuelle d'agents exerçant leurs fonctions pour partie dans un service concerné par un transfert de compétence qui ont refusé le transfert proposé (article L. 5211-4-1 I al. 4) + mise à disposition des services maintenus dans la commune en raison du caractère partiel du transfert de compétences (article L. 5211-4-1 I al. 1er et II) ;

Descendante : pour l'exercice des compétences communales, lorsqu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services (article L. 5211-4-1 III).

Les communes mettent à disposition de la CCPVM des agents des services techniques, pour intervenir sur les bâtiments communautaires et les réseaux.

Pour cela, des conventions ont été signées avec les Communes qui prévoient le remboursement de frais par la CCPVM.

Les Communes mettent également à disposition du matériel ou des salles pour permettre l'organisation de réunions, formations... Cela ne fait pas l'objet de refacturations.

Dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un agent a été recruté en contrat par la CCPVM, et il est mis à disposition des Communautés de Communes des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges Gerardmer pour exercer une mission similaire.

Un agent de l'école de musique en reconversion professionnelle est mis à disposition de la Communauté de Communes des Hautes Vosges pour y exercer des missions dans le domaine du secrétariat.

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, deux agents sont mutualisés avec les communes du Val d'Ajol et de Remiremont pour la mise en œuvre de celui-ci.

L'organisation et le financement de certains services :

La Convention Territoriale Globale :

Le Conseil Communautaire s'est engagé dans une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales en vue de signer une Convention Territoriale Globale (CTG). La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique pour :

Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire ;

Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux ;

Donner une vision globale du rôle de la Caf auprès des partenaires sur le territoire

Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale de services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et au projet du territoire ;

Permettre de rendre plus lisibles les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la Caf et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,

définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

Elle a été signée en janvier 2019 (renouvellement en 2023).

Des groupes de travail se sont mis en place et travaillent sur les thématiques suivantes:

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

AMBITION 2 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

AMBITION 3 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles

AMBITION 4 : impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Des actions concrètes ont vu le jour avec le fonctionnement de la plateforme collaborative, espace commun de travail, la mise en réseau des différents intervenants, une formation à destination des chefs de file, une représentation de cinéma à destination des enfants des accueils de loisirs et périscolaires....

La mise en place d'un service de développement économique au service des communes :

Un agent chargé de mission développement économique a été recruté en 2019 pour permettre le développement de l'attractivité du territoire. Il est en relation avec les entreprises qui ont des projets d'investissement et les aiguille vers les différents financeurs. Un recensement des locaux et terrains vacants a été réalisé et un suivi des créations et fermetures des entreprises. Il accompagne les communes dans leurs différentes problématiques économiques.

Dispositif opération de revitalisation de territoire (ORT) en lien avec l'appel à projet « bourgs centre, petites villes de demain » :

La CCPVM a accompagné les travaux menés en 2018-2019 sur le programme de revitalisation bourg centre de la Commune de Plombières les Bains.

La CCPVM a été retenue avec les 3 communes bourg centre pour l'appel à projet petites villes de demain en 2021.

L'objectif est de définir un projet de revitalisation du territoire et la signature d'une ORT visant une requalification d'ensemble des centres villes dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Les chargés de mission ont été recrutés en 2021 (mutualisés avec les communes de Remiremont et le Val d'Ajol) et l'étude de revitalisation a commencé en février 2022 confiée au groupement porté par le Bureau d'Etudes IN SITU.

Animation de la micro-folie :

La Communauté de Communes est engagée dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle, et a été retenue pour le second appel à projet Micro-Folie.

Le projet, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public de La Villette, vise à la mise en place sur les territoires éloignés de la culture d'une structure culturelle numérique appelée Micro-Folie. La Micro-Folie de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales se composera d'un musée numérique qui présente une sélection d'œuvres issues des collections de 12 établissements culturels nationaux, et de plusieurs modules qui complètent l'offre à savoir une médiathèque ludothèque et un espace de réalité virtuelle.

Des propositions complémentaires résultant du partenariat avec la Villette et des actions menées avec les partenaires locaux du CTEAC, telles que les micro-festivals, des ateliers de pratiques avec les partenaires culturels locaux contribueront à l'animation du dispositif.

Enfin, un projet de collection locale, en lien avec la DREAL et la DRAC, pourrait venir enrichir le projet de ressources autour de l'histoire du territoire (site archéologique du Saint Mont - fonds muséaux de Remiremont et de Plombières-les-Bains) par exemple.

La coordination de ce dispositif est assurée par un agent de la Commune de Plombières les Bains, responsable du musée Louis Français (financement de 25% de son poste par la CCPVM).

Massif du Fossard – groupement avec les Communautés de Communes des Hautes Vosges

Le groupement pour le projet du parcours d'interprétation dans le cadre du projet de valorisation du massif du Fossard s'est mis en place en 2021 avec les Communautés de Communes des Hautes Vosges et Hautes Vosges Gerardmer. La CCPVM est coordinateur du projet.

Mise en place d'une plateforme d'information sur la rénovation énergétique

Les Communautés de Communes du territoire du PETR ont réfléchi en 2021 à la mise en place d'une plateforme d'information sur la rénovation énergétique à destination des habitants et des PME. Elles répondront à l'appel à projet SARE début 2022. Le projet sera coordonné par la CCPVM.